

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 20 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DU BOIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIRONNEAU Jean-Philippe.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2024

PRESENTS (9) : Mrs Jean-Philippe VIRONNEAU, Joël CAURRAZE, François BIERRE, Laurent ROUMEGOUX, Thibaud YVON, David EYMAS, Manuel AGUILAR, Mmes Fanny SERRE, Valérie VOGELWEID.

EXCUSES (4) : William MESTADIER, Aurélien VISCARDI, Alain DAVID (a donné procuration à David EYMAS), Priscilla LAJUS.

M. Laurent ROUMEGOUX est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2024 est adopté à l'unanimité

La séance est ouverte

Concernant la délibération relative à la gestion de l'archivage par le centre de gestion, les élus souhaitent un autre devis de comparaison.

DELIBERATION 2024-12-01

DÉCISION MODIFICATIVE VIREMENT DE CRÉDITS DM N°1

Monsieur le Maire rappelle que depuis le passage à la comptabilité M57, aucun crédit ne doit être prévu au budget, pour les dépenses et recettes exceptionnelles et imprévues.

Toutefois le Trésor Public nous fait part qu'un doublon de recette a été effectué à tort sur l'exercice 2023, au niveau d'un remboursement d'indemnités journalières par la SMACL pour un montant de 2.532,98 €, une recette a été titrée en mairie, et la même recette a été émise sur un P503 du Trésor Public.

Il est donc nécessaire pour supprimer ce doublon, de prévoir des crédits au chapitre 67 ;

Monsieur le Maire propose un virement de crédits du chapitre 011 article 615221 vers le chapitre 67 article 673.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le virement de crédits suivant :

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>
011	615221	- 2.532,98 €
67	673	+2.532,98 €

VOTE A L'UNANIMITE

COMMISSION COMMUNALES :

VIE LOCALE :

*M. ROUMEGOUX informe ses collègues qu'il a contacté plusieurs traiteurs afin d'obtenir des devis concernant le repas des Aînés.

***ADRESSAGE :**

Monsieur BIERRE fait part à ses collègues de la prochaine livraison des plaques de rue vers le 15 janvier 2025.

A l'issue de cette livraison, un rendez-vous sera à prendre avec M. MEYNARD de la poste afin de finaliser la distribution des plaques aux administrés.

CIMETIERE

Monsieur BIERRE fait part à ses collègues qu'un état des lieux du champ commun au cimetière va être réalisé.

***BATIMENTS :**

Monsieur CAURRAZE informe ses collègues que suite au départ de M. et Mme DUMON un état des lieux a été fait.

Il en résulte que tout l'appartement est à refaire. Des devis ont été demandés, le montant des travaux est estimé à 12 000 € minimum.

Suite aux malfaçons concernant la toiture de l'Eglise l'entreprise GUIBERT doit intervenir.

M. CAURRAZE fait part à ses collègues de la demande d'un devis à l'entreprise DUBOIS pour les parkings PMR.

M. CAURRAZE informe ses collègues d'une proposition de devis de réfection de toiture à titre informatif concernant le bâtiment jouxtant la mairie.

***QUESTIONS DIVERSES :**

- Suite au prochain départ en retraite de la secrétaire de mairie, l'appel à candidature a été fait. Après lecture des réponses et après concertation, il a été retenu la candidature de Mme Vanessa BON.

- Une transaction est en cours avec le porteur de projet VIVAL concernant l'élaboration d'un bail commercial pour le multiple rural.

- La mise en place du scooteur devrait être effective pour la 1^{ère} quinzaine de janvier 2025.

Il sera situé à la première place de parking longeant la départemental 120 en bordure de l'espace Jean-Marie BIERRE.

Monsieur le maire dénonce les incivilités routières et propose une étude concernant la possibilité d'installer des ralentisseurs sur nos routes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Laurent ROUMEGOUX

Jean-Philippe VIRONNEAU